

Marché public pour la réalisation d'une fresque murale à Ougrée (Seraing)

Objet du Marché

Marché public ayant pour objet la réalisation d'une fresque murale.
Le montant maximum tout compris pour la réalisation du marché est fixé à 10.000€ TVAC.

Pouvoir Adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur de ce marché est :

AREBS asbl
N° BCE 0430.297.245
Rue Cockerill 40/42
4100 Seraing

Durée du Marché

Le marché est conclu avec comme date limite de réalisation le 31/03/2024.

Mode de passation du Marché

Marché de faible montant

En répondant au marché, les artistes en acceptent les conditions telles que décrites dans le présent document.

Conformément à l'article 85 de la Loi du 17 juin 2016, l'accomplissement de la présente procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer ou de conclure le marché. En effet, le Pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à attribuer ou à conclure le marché, soit recommencer la procédure, au besoin d'une autre manière.

Une fois le marché attribué, une rencontre en présentiel entre l'artiste retenu et le jury d'attribution sera à prévoir dans les plus brefs délais afin de réaliser l'esquisse de la fresque. Une demande de permis d'urbanisme sera alors introduite par nos soins dès réception de l'esquisse de la fresque (délai de réponse de 30 à 75 jours).

Dès obtention du permis d'urbanisme, d'autres échanges seront programmés pour aboutir à la version finale. Des adaptations significatives de l'esquisse pourront éventuellement être demandées à l'artiste. La version finale de la fresque devra être validée par le jury d'attribution avant le lancement du chantier.

Date limite de dépôt des offres

Les candidatures sont à transmettre au plus tard pour le **jeudi 12/10/2023 avant minuit**. Elles peuvent être envoyées par mail à mdubois@arebs.be ou déposées à l'AREBS à l'attention de Manon Dubois.

Si une visite sur place est souhaitée en amont du dépôt, les artistes peuvent nous contacter par mail via l'adresse renseignée ci-dessous ou par téléphone au 04 236 03 50 ou au 0498 67 62 22.



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



Délai de validité de l'offre

L'artiste reste lié par son offre pendant un délai de 30 jours calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

Éléments à fournir

Nous demandons aux artistes de fournir :

- 1) Ses coordonnées (nom / prénom / tél / email / nom d'artiste et site web éventuels)
- 2) Un portfolio qui mette en avant l'expérience de l'artiste en matière de fresques murales et, le cas échéant, son travail en lien avec le thème de la fresque et/ou avec l'environnement général du quartier (cf. « Description détaillée de l'Objet du Marché »)
- 3) Le prix TVAC
- 4) La durée de vie garantie de la fresque
- 5) La durée estimée du chantier
- 6) Le caractère écologique ou non du matériel utilisé

Le **prix** fourni est tous frais compris :

- Les frais de conception : de l'esquisse à la version finale
- Les frais de chantier : préparation du support, matériaux et équipements nécessaires à l'exécution, au (dé)montage, à la protection et au nettoyage du chantier, assurances
- Les honoraires de l'artiste
- La cession des droits sur l'œuvre
- Les frais de déplacement
- Les éventuels frais de retouche en cas de détérioration de la fresque pendant la durée garantie

Les artistes peuvent joindre tout autre document qu'ils jugent utiles.

Cession des droits

En répondant au marché, l'artiste autorise l'AREBS et les différentes parties prenantes (asbl porteuse de projet, propriétaire du bâtiment, Ville de Seraing) à reproduire et à communiquer publiquement sur son œuvre sur tous supports et par tous les moyens, sans réclamer de participation financière.

L'AREBS et les différentes parties prenantes veilleront à ne pas porter atteinte à l'honneur et à la réputation de l'artiste. Elles s'engagent également à ce que l'artiste soit mentionné lors des reproductions et communications faites autour de l'œuvre.

L'artiste certifie que l'œuvre proposée ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur. En cas de litiges à l'égard de tiers, l'artiste devra en assumer la responsabilité.

Description détaillée de l'Objet du Marché

Porteur du projet : [Des Racines et des Ailes... d'Acier asbl](#)

Thème de la fresque :

La fresque s'axera autour du Haut-fourneau B, symbole du riche passé sidérurgique d'Ougrée-bas mais aussi d'un quartier **tourné vers l'avenir** (cf. photos en *annexe*).

Ougrée-bas a été un quartier florissant dont l'essor s'est construit autour de l'activité sidérurgique et de son **haut-fourneau**, construction monumentale visible à 10km à la ronde, en amont et en aval de la Meuse et à partir de différents axes routiers importants. Ce haut-fourneau – HFB –, le dernier encore debout en Province de Liège, sera conservé et restera un témoin privilégié de la richesse créée par le travail ardu des **sidérurgistes** : richesse en termes de développement industriel, économique et social,



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



mais aussi de recherches et développements internationalement reconnus et impactant encore aujourd'hui la réalisation d'aciers innovants et de nouvelles technologies.

L'ambition de l'asbl est de faire de ce colosse, le phare de notre région, un aimant attirant des projets innovants et conviant toutes les forces vives à se fédérer pour faire émerger sur le site un nouveau lieu de vie à haut potentiel : **des hectares de vie au sein desquels seront développés des projets patrimoniaux, mémoriels, culturels, académiques et des activités industrielles inédites.**

Nous souhaitons que la fresque suscite la fierté du passé, la dynamique du présent et l'enthousiasme du renouveau.

Localisation :

Pignon du bâtiment rue de l'Enseignement 33 à 4102 Ougrée (cf. *annexe*)

Surface :

± 120 m² (H 9 x L 13m) - support : brique

Environnement :

Le quartier d'Ougrée-bas est actuellement en pleine transformation. De nombreux projets urbains y sont prévus ou en cours, qu'il s'agisse de :

- *Mobilité* : construction d'une passerelle cyclo-piétonne et d'un parking de délestage de 600 places et 120 places vélo, prolongation du boulevard urbain
- *Culture* : salle de l'OM (concerts et studios d'enregistrement), création d'un pôle culturel au sein de l'ancien hôpital d'Ougrée
- *Logement* : construction de nouveaux logements, dont 300 logements étudiants
- *Espaces verts* : aménagement du parc de Trasenster
- *Espaces de vie* : création d'une place publique dans les Ateliers centraux, démantèlement du site du Haut-fourneau B
- *Espaces de travail* : réhabilitation de l'Ancienne Mairie d'Ougrée et du Château de Trasenster avec notamment des espaces de bureaux et un co-working

Point(s) d'attention :

- Le parking où s'installera le chantier est utilisé par le personnel du CPAS. Il faudra veiller à un chantier efficace qui occupe ce parking sur un espace et un timing restreint.
- L'artiste devra protéger et respecter le projecteur et le boîtier fixés au pignon.
- L'artiste s'engage à être présent lors de l'inauguration de la fresque (date à déterminer).
- Les habitants, écoles et services du quartier seront invités à venir voir la réalisation de la fresque (sans empiéter sur le chantier). L'artiste devra se montrer disponible pour un moment de rencontre éventuel afin qu'il explique son travail.
- Un reportage photo et vidéo sera réalisé durant le chantier et diffusé sur la page Facebook de l'asbl. L'artiste marque son accord sur ce point.
- Le nom de la fresque sera donné par le jury ou l'asbl. Les suggestions de la population et de l'artiste seront les bienvenues.

Critères d'attribution

Seules les offres régulières et conformes aux exigences du marché seront examinées. Le cas échéant, des compléments d'information pourront être demandés.

L'attribution du marché se fera via un jury et sur base des dossiers de candidature reçus. Le jury sera composé de l'asbl « Des Racines et des Ailes... d'Acier », de l'AREBS, du Service Culture de la Ville de Seraing et du propriétaire du bâtiment concerné.



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



Les critères d'attribution sont les suivants :

- 1) Portfolio et références (60 points)
 - a. Expérience en matière de fresques murales (20 points)
 - b. Références en lien avec le thème de la fresque et/ou avec l'environnement général du quartier (cf. « Description détaillée de l'Objet du Marché ») (20 points)
 - c. Style artistique (20 points)
- 2) Prix TVAC (15 points)
- 3) Délai de garantie (15 points)
- 4) Utilisation de matériel respectueux de l'environnement (10 points)



**POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE**



ANNEXES

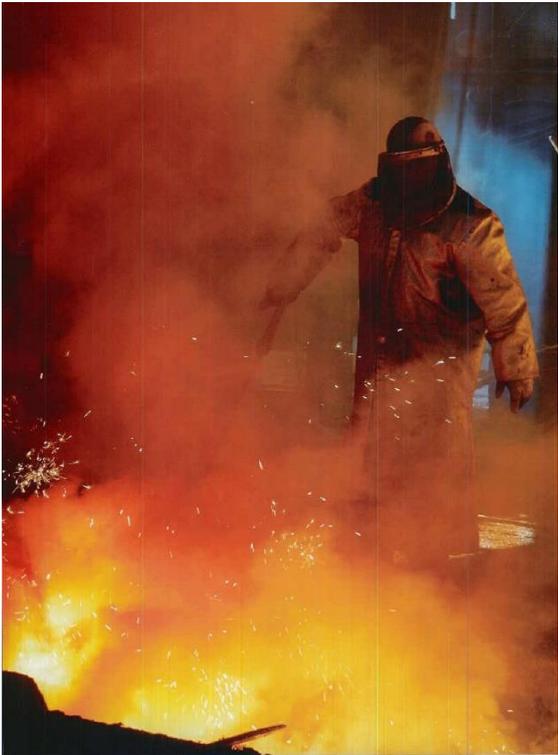
Photos pignon



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



Photos du Haut fourneau B



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE





POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE

